



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Morin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 6 février 2024 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure porte sur un assouplissement du règlement de lotissement 2006-010 chapitre 6 SUPERFICIE ET DIMENSIONS DES LOTS, ART. 6.1 NORMES MINIMALES, concernant la possibilité de construire sur un lot d'une profondeur moyenne de 6.3 mètres alors que la norme minimale demandée est de 75 mètres.

Identification du site concerné

La demande concerne le lot 5 206 486, propriété de Mme Dominique Quirion.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 18 janvier 2024

Maryse Morin

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe